



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Lois

Question écrite n° 71402

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement sur le rapport de la mission d'information sur la simplification législative. À l'issue de cette mission d'information, il est proposé de renforcer le contrôle du Parlement sur la qualité des études d'impact. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

La mission sur la simplification législative propose, pour renforcer le contrôle du Parlement sur les études d'impact, que le rapporteur d'un texte fasse la présentation de cette étude lors de l'établissement du texte de la commission, et que la partie de l'avis du Conseil d'Etat portant sur l'étude d'impact soit rendue publique. La première mesure relève des compétences de l'Assemblée nationale et n'appelle pas d'observation de la part du Gouvernement. Quant à la seconde, le Président de la République a annoncé, lors de ses vœux aux bureaux des assemblées et aux corps constitués pour 2015, que l'expertise juridique du Conseil d'Etat serait prochainement rendue publique.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71402

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10465

Réponse publiée au JO le : [3 mars 2015](#), page 1542